

NÉTIQUETTE

NÉTIQUETTE

La nétiquette est l'ensemble des conventions de bienséances régissant le comportement des internautes sur les plateformes numériques et les médias sociaux.

1. Objectifs de la Ville de Beaconsfield

L'utilisation des outils de communication doit trouver sa justification dans le cadre d'une stratégie de communication intégrée. Les médias sociaux ou autres plateformes numériques de la Ville de Beaconsfield ont pour objectif principal d'informer les résidents et de promouvoir les activités, événements et opérations importantes de la Ville.

2. Règles à respecter concernant le contenu des commentaires

- a. Les propos ou commentaires tenus dans les espaces des médias sociaux ou les plateformes numériques de la Ville de Beaconsfield doivent se rapporter à la mission, les activités ou services de la Ville.
- b. Les échanges entre utilisateurs doivent se dérouler en français ou en anglais.
- c. Tout commentaire ou toute intervention ou suggestion doit être empreint de courtoisie. L'utilisateur ne doit en aucun cas utiliser un langage inapproprié ou offensant.

3. Règles de participation

La Ville de Beaconsfield encourage l'échange d'opinion entre les utilisateurs. Toutefois, elle se réserve le droit de bloquer l'accès à ses médias sociaux à un utilisateur qui enfreint la présente nétiquette.

Sont prohibés les propos haineux, diffamatoires, discriminatoires, xénophobes, racistes, homophobes, sexistes, disgracieux, injurieux, menaçants, grossiers, vulgaires, crus, offensants ou pornographiques.

La Ville de Beaconsfield peut s'abstenir de répondre, modifier ou supprimera, et ce, sans aucun préavis envoyé à l'utilisateur :

- a. Toute accusation véritable ou fausse, portée contre une personne ou contre la Ville;
- b. Tout commentaire incompréhensible, non pertinent, trop long ou répétitif;
- c. Tout commentaire à caractère commercial, publicitaire ou promotionnel autres que ceux autorisés par la Ville;
- d. Tout commentaire comportant une suite de caractères spéciaux qui peut être sujette à l'interprétation. Dans le langage Internet, l'emploi abusif de majuscules est équivalent aux cris et peut être interprété comme de l'agressivité. Tout

message contenant un ou plusieurs mots en majuscules (à l'exception des sigles et des acronymes) sera supprimé;

- e. Tout commentaire qui fait référence à des activités illégales ou qui en encourage la pratique ou qui contrevient à toute loi, règlement ou ordonnance gouvernementale ou qui fait la promotion d'une information qui est fausse, trompeuse, illégale ou qui promeut une conduite illégale ou incite à la violence;
- f. Tout commentaire dont les liens mènent vers des sites Web inappropriés ou qui portent atteinte à la réputation de la Ville;

4. Droits de la Ville de Beaconsfield

La Ville de Beaconsfield se réserve le droit de mettre fin à une discussion si elle le juge nécessaire et d'exclure ou de bloquer l'accès à tout utilisateur que ne respecte pas les règles de conduites énumérées à la présente Nétiquette.

Elle se réserve aussi le droit de modifier en tout temps la présente Nétiquette.

La Ville assure un suivi des plateformes numériques et médias sociaux qu'elle administre durant ses heures de bureaux, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 45 et du vendredi de 8 h 00 à 12 h 00, sauf exception autorisée par le Directeur général.

La Ville n'a aucune obligation quelconque de répondre aux commentaires des utilisateurs.

5. Dispositions sur la responsabilité des contenus et les droits d'auteur

Tout utilisateur se doit de consulter l'avis légal publié sur le site Internet en complément à la présente netiquette.

La Ville de Beaconsfield ne fait aucune déclaration de quelque nature au sujet de tout autre site Internet auquel un utilisateur pourrait accéder par l'intermédiaire de celui-ci.

La Ville de Beaconsfield ne sera, relativement à ces plateformes numériques ou médias sociaux ou à quelque autre site relié, en aucune circonstance, responsable à l'égard d'aucune partie ou pour aucun dommage ou préjudice attribuable à (y compris, sans s'y limiter) un défaut d'exécution, une erreur, une omission, ni pour un dommage particulier ou autre dommage conséquent, direct ou indirect, y compris, sans s'y limiter, une perte de bénéfices, une interruption des activités, la perte de programmes ou d'autres données contenus dans le système de gestion de l'information de l'utilisateur ou tenus autrement, même si la Ville est expressément avisée de la possibilité de tels dommages.

Les utilisateurs doivent respecter la confidentialité des renseignements personnels permettant d'identifier une personne et le caractère personnel de tout renseignement relatif à la vie privée. Toute information ou tout matériel envoyé à la Ville de Beaconsfield sera réputé de nature non confidentielle. En publiant quelque information ou matériel sur les plateformes numériques ou médias sociaux de la Ville de Beaconsfield, les utilisateurs accordent à la Ville de Beaconsfield un droit illimité et irrévocable d'utilisation, de reproduction, d'affichage, d'exécution, de modification, de transmission et de distribution de ce matériel ou de cette

information, et conviennent également que la Ville de Beaconsfield est libre d'utiliser tout concept, idée, savoir ou technique qui lui a été communiqué à toute fin.

NETIQUETTE

NETIQUETTE

Netiquette refers to the conventions for good manners governing the behaviour of Internet users on digital platforms and social media.

1. Objectives for the City of Beaconsfield

As part of an integrated communication strategy, the use of communication tools must be fully justified. The main objectives of the social media and other digital platforms used by the City of Beaconsfield are to provide its residents with information and promote activities, events and major operations within the City.

2. Rules to be respected concerning comment content

- a. Statements or comments made on the City of Beaconsfield's social media or digital platforms must pertain to the City's mission, activities or services.
- b. Discussions among users must take place in English or in French.
- c. Any comment, intervention or suggestion must be courteous. The user may not, under any circumstances, use inappropriate or offensive language.

3. Rules for participation

The City of Beaconsfield encourages the exchange of opinions among users. However, it reserves the right to block access to its social media for any user who violates this Netiquette.

Prohibited are any statements that are hateful, defamatory, discriminatory, xenophobic, racist, homophobic, sexist, disparaging, insulting, threatening, coarse, vulgar, crude, offensive or pornographic.

The City of Beaconsfield may choose to not respond to, to modify and will delete the following, without prior notice to the user:

- a. Any accusation, true or false, made against any person or the City;
- b. Any comment that is incomprehensible, irrelevant, too long or repetitive;
- c. Any comment of a commercial, advertising or promotional nature other than those authorized by the City;

- d. Any comment that contains a sequence of special characters that can be subject to interpretation. In Internet language, the abusive use of uppercase letters is equivalent to shouting and may be interpreted as aggression. Any message containing one or more words in uppercase (except for abbreviations and acronyms) will be deleted;
- e. Any comment that makes reference to illegal activities, or that encourages the practice of same, or that violates any law, by-law, regulation or government order, or that publicizes information that is false, misleading or illegal, or that promotes illegal behaviour or incites violence;
- f. Any comment that includes links to inappropriate Web sites or that damages the City's reputation.

4. Rights of the City of Beaconsfield

The City of Beaconsfield reserves the right to terminate any discussion if it deems it necessary, or to block access to any user who does not respect the rules of conduct set out in this Netiquette.

It also reserves the right to amend this Netiquette at any time.

The City monitors the digital platforms and social media that it administers during its office hours: Monday to Thursday between 8 a.m. and noon, and between 1 p.m. and 4:45 p.m., and on Friday between 8 a.m. and noon, unless otherwise authorized by the Director General.

The City is under no obligation whatsoever to respond to comments from users.

5. Provisions for liability regarding content and copyright

Users must consult the legal notice published on the Web site that supplements this Netiquette.

The City of Beaconsfield makes no representation of any sort regarding any other Web site that a user may access via the City's Web site.

In regard to these digital platforms, social media or any other related site, the City of Beaconsfield will not, under any circumstances, be liable to any party or for any damage or harm attributable to (including but not limited to) any non-performance, error or omission, or any specific damage or consequential damage, direct or indirect, including but not limited to the loss of benefits, interruption of activities, loss of programs or other data contained in the user's information management system or stored elsewhere, even if the City is expressly notified of the possibility of such damage.

Users must respect the confidentiality of personal information that could identify a person and the personal nature of any information related to their private life.

Any information or any material sent to the City of Beaconsfield will be deemed to be nonconfidential nature. By publishing such information or material on the City of

Beaconsfield's digital platforms or social media, users grant the City of Beaconsfield unlimited irrevocable rights of use, reproduction, posting, execution, modification, transmission and distribution of this material or this information, and also agree that the City of Beaconsfield is free to use any concept, idea, know-how or technique that has been communicated to it for any purpose.